



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
LYDIE NICOL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°24
30 JUIN 2026

ASSURANCE CHOMAGE

Le patronat bloque la revalorisation des allocations chômage

La revalorisation annuelle des allocations chômage était à l'ordre du jour ce matin du Conseil d'administration de l'Unédic, gérée par les partenaires sociaux.

Le patronat a bloqué toute revalorisation des allocations chômage pour 2026. La CFDT dénonce ce choix dogmatique au regard de la situation économique actuelle et des perspectives des mois à venir, qui pèsent lourdement sur le quotidien des près de deux millions de demandeurs d'emploi et de leur famille.

Rappelons que seule la moitié des demandeurs d'emploi sont indemnisés. Et parmi eux, 56% touchent moins de 1000€ nets par mois.

Pour compenser l'augmentation des prix depuis un an et la perte de pouvoir d'achat, la CFDT, en concertation avec l'ensemble des organisations syndicales, a proposé une revalorisation de + 2,41%. L'ensemble des organisations patronales a voté contre, ce qui aboutit à une décision de non-revalorisation des allocations chômage.

Pour la CFDT, cette décision est inacceptable : la précarité n'est pas une fatalité, le chômage n'est jamais un choix. La CFDT fera toujours le choix de la justice sociale.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19